

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/008

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET REQUALIFICATION DU CIMETIÈRE 2ème TRANCHE – ADOPTION DE L'AVANT PROJET

M. André Mely, conseiller municipal rappelle que par décision du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2020, la commune a confié le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement paysager et la requalification du cimetière 2eme tranche au bureau d'études BEREST.

Il indique qu'il s'agit de traiter les sections H,K et L, à savoir la partie basse du cimetière comprise entre les 2 entrées sud (entre le cimetière Anglais et l'entrée débouchant sur le columbarium). Il précise que l'avant-projet, élaboré par le bureau d'étude, inclut notamment les éléments suivants :

- Mise en place de bordures calcaires et de béton bitumineux sur le chemin situé sur la partie basse.
- Création d'un mur de soutènement en moellons de calcaire, en contrebas du talus sur une hauteur de l'ordre de 60 cm permettant d'adoucir la pente du talus
- Aménagement du talus avec :
 - o la mise en place d'une toile tissée et la plantation de pervenches en couvre-sols.
 - o la plantation de différents arbres à tiges et arbres cépées dans la continuité des essences mises en place en 2020.
 - o l'installation d'un arrosage automatique
- Remplacement de l'escalier vétuste en place par un escalier en calcaire et conforme PMR
- Réaménagement du chemin situé en haut du talus qui ne sera que partiellement conservé :
 - o La partie devant les tombes, en venant du cimetière anglais, sera revêtue par des pavés en béton couleur dune nuancé (idem que ceux mis en place à proximité de la chapelle) car la stabilité de l'assise ne peut être garantie.
 - o La partie assurant la jonction entre ces 9 tombes et le chemin débouchant sur le columbarium sera supprimée et intégrée au talus. Dans les faits, ce chemin est très peu utilisé. Cette solution permet d'adoucir la pente du talus tout en optimisant le coût des travaux.
- Restauration de la pompe à bras et de son auge en grès. Un robinet alimenté étant présent à une dizaine de mètres, ces éléments resteront décoratifs.
- Reprise du mur d'enceinte extérieur entre les 2 entrées sud :
 - o Piquetage puis mise en place d'un nouveau crépi
 - o Rénovation des grilles en acier en partie supérieure du mur

Il signale que les travaux sont estimés par le bureau d'étude Berest à 287 280,50€ H.T.
soit 344 736,60€ TTC

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. André Mely, conseiller municipal
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- adopte le projet de la deuxième tranche d'aménagement paysager et de requalification du cimetière de Sarralbe proposé par le bureau d'étude Berest pour un montant estimatif de 287 280,50 € HT,
- décide de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux,
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT